

Paris, le 14 décembre 2006

## **Vivendi reste actionnaire de NBC Universal à hauteur de 20% et aménage avec GE ses accords de liquidité**

Vivendi a fait part à GE de sa décision de ne pas exercer ses droits de sortie sur NBC Universal en janvier 2007. Vivendi restera actionnaire de NBC Universal à hauteur de 20 %.

Simultanément les accords qui lient Vivendi et GE ont été réaménagés. Les périodes pendant lesquelles Vivendi peut demander la mise en bourse de NBC Universal et GE peut acheter la participation de Vivendi ont été étendues dans le temps. Ainsi, Vivendi peut désormais exercer ses droits en novembre de chaque année, de 2007 à 2016, avec une réalisation de l'opération à valeur de marché au cours de l'année suivante. Par ailleurs, l'option d'achat au bénéfice de GE pourra être exercée en mai de chaque année, de 2011 à 2017, avec un prix plancher de 8,3 milliards de dollars qui sera réévalué chaque année à partir de mai 2009 sur la base de l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis.

Enfin, l'engagement de liquidité dont bénéficie Vivendi en cas d'exercice de son option de vente est désormais de 4 milliards de dollars (au lieu de 3 milliards de dollars) dès la première année et reste à 4 milliards de dollars pour les années suivantes.

### **Avertissement Important :**

*Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site ([www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.*